

DELIBERATION N° 210-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILLOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : COMMISSION CULTURE ET EDUCATION ARTISTIQUE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission Culture et éducation artistique réunie le 17 juin, sont soumises au vote en assemblée délibérante, les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2026.

Pour rappel, l'enveloppe de la commission est de 10 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

Association	Evènement	Subvention accordée
Roizonne à la Recherche du Temps Passé	Inauguration de la restauration de la Grange des Chaumettes	200 €
La Doré-Faures	Une Scène Culturelle Locale au Camping des Faures - Saison 2026	800 €
Compagnie Les Petits Pas dans les Grands	Représentations de danse contemporaine à Bratislava et en Matheysine	300 €
Vivre à Cholonge	Sixième édition du FROC (Festival Rural et Original de Cholonge)	650 €
L'Auberge Espagnole	Action de diffusion artistique de proximité	100 €
Axonge Dolls	Festival Matheys'in Rock 8	300 €
Le Grand Baz'Arts	1- La fête de printemps 2- Le Lâcher de Chansons	600 €
Association Les Amis de la Chorale de La Mure	Organisation de 2 concerts	300 €
Association Sportive et Socio Culturelle d'Ornon	Festival "Semaine 34"	800 €
Puits'Art	Panneaux provisoires pour le projet Disque de lumière	300 €
Association Music'All	Réalisation de 4 concerts de la Chorale des Gavroches	200 €
Les Typotes Vagabondes	Du pain dans les Rayons (festival culturel itinérant à vélo)	600 €
Les Couleurs du Coiro	Atelier de dessin et de peinture pour adultes, et expositions	200 €
Ciné vadrouille	Festival rencontre de cinéma "Autour du Monde"	200 €
Chantelouve d'Hier et d'Aujourd'hui	Concerts, expositions et animations en lien avec le patrimoine	300 €
Association Cinéma Rencontre à La Salette	16ème édition du Festival Cinéma et Réconciliation "Paroles d'enfants, Paroles d'adultes"	250 €
Association Culturbitacée	Festival DéRoute	600 €

- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous documents inhérents à cette décision ;
➔ **CHARGE** Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre-CURT


Matheysine
Communauté de communes

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT



13 Route du Terril 38350 Susville
04 76 81 18 24 - contact@ccmatheysine.fr
www.ccmatheysine.fr